l'égard de pauvres gens qui, de l'aveu de tous, ne peuvent avoir d'autres ressources que celles que la charité publique ou privée veut bien leur procurer.

— *A propos du vol de sucre à la Coopérative d'épicerie.* — M. Seguin, commissaire de police, avait fait prier Mme Bertin, femme d'un conseiller municipal, de passer dans son cabinet, jeudi, à quatre heures de l'après-midi. Mme Bertin ne s'est pas présentée, mais son fils est venu excuser sa mère qui, a-t-il dit, est malade. L'affaire du vol de sucre à la coopérative d'épicerie n'est donc pas finie, comme on le croyait.

Leers (France). — *Les funérailles de M. Hespel, ancien adjoint au maire.* — C'est jeudi matin qu'ont eu lieu, à Leers, les funérailles du regretté M. Pierre-Joseph Hespel, ancien adjoint au maire et membre du Conseil de fabrique, décédé, comme l'on sait, lundi dernier, à l'age de 83 ans.

Les funérailles ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable, tant le défunt avait su conquérir l'estime et l'affection de ses concitoyens.

A dix heures, le clergé arrive à la maison mortuaire. La levée du corps est faite par M. l'abbé Toupet, curé de la paroisse.

Le cortège se forme dans l'ordre suivant : les élèves des écoles communales de garçons et de filles, conduits par leurs maîtres; l'école libre des filles, conduites par les religieuses, les sociétés de secours mutuels Saint-Wast et Saint Jean Baptiste; la société des Anciens militaires; la musique municipale; le patronage Saint-Louis de Gonzague; la conférence Saint-Vincent-de-Paul; les membres du clergé. Le cercueil, porté à bras, est escorté par une délégation des douaniers des brigades de Leers et de Grimonpont.

Derrière le cercueil marchent : les membres du conseil municipal, du bureau de bienfaisance, les marguilliers, la famille, la foule dans laquelle beaucoup de personnes venues des communes environnantes.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Louis Courrier, maire de Leers; Truffaux, adjoint; Leroy, président et Henri Courrier, membre du conseil de fabrique.

Le deuil est conduit par M. Jean-Baptiste Hespel, fils du défunt, qui a pour deuillant M. l'abbé Salenbier, vicaire à Lille.

Dans la nombreuse assistance se trouvent MM. J. Mullier-Dewailly, conseiller d'arrondissement ; Boutemy, maire de Lys ; Ponchain, maire de Toufflers ; Despretz et Echevin, adjoints au maire de Lys ; Lauridan, adjoint au maire de Wattrelos : Tribouse, docteur en médecine, Vanderbauwède, brigadier de gendarmerie de Wattrelos; Cornille et Lebas, brigadiers de douanes, etc., etc.

Les différents drapeaux et bannières sont cravatés de crêpe.

On remarque les couronnes offertes par le conseil municipal de Leers, par les anciens militaires, par l'école des garçons et par l'école des filles.

Pendant le parcours jusqu'à l'église, la musique municipale a joué les marches funèbres.

A l'église, qui est tendue de draperies noires, lamées d'argent, un immense catafalque se dresse au milieu du chœur.

M. le curé de Leers célèbre la messe pendant que la musique municipale se fait entendre.

Après l'absoute, le cortège s'est rendu au cimetière. Les dernières prières recitées, M. Courrier, maire de Leers, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, ce n'est pas sans une profonde et douloureuse émotion que je viens, au nom du Conseil municipal, dire un dernier adieu à l'homme de bien, à l'ami fidèle et dévoué que la mort vient de nous enlever.

» Est-il besoin de faire l'éloge de cet homme qu'il suffisait de connaître pour aimer !

» Tous, vous avez apprécié son exquise loyauté, son jugement droit et ferme, sa franchise et sa cordialité, et c'est pourquoi vous êtes venus en si grand nombre saluer pieusement sa dépouille une dernière fois.

» M. Pierre-Joseph Hespel était en effet un de ces hommes que leur mérite rend dignes de toutes les louanges.

» Habitants de Leers, vous l'avez honoré de votre confiance en le nommant membre du conseil municipal en 1884. Là, sans bruit, sans ostentation, il continue à faire scrupuleusement son devoir. Assidu à toutes nos réunions, il suivait et discutait avec le plus vif intérêt toutes les questions soumises à nos délibérations. En 1875, votre élu devint adjoint, et s'associa à toutes les mesures et à toutes les améliorations qu'exigeraient les besoins de la commune.

» Il resta en fonctions jusqu'aux dernières élections, c'est-à-dire que pendant plus d'un demi-siècle, il se consacra à la défense des intérêts de cette localité. Aussi nous aimions à nous inspirer de ses conseils que sa longue expérience des affaires rendait toujours plus précieux.

» C'est pourquoi je rends à sa vie un dernier témoignage et à sa mémoire l'hommage qui lui est dû, en affirmant publiquement que ce cœur droit et généreux s'oubliait souvent lui-même, tout brûlant qu'il était du désir d'être utile à ses semblables.

» Comme homme privé, vous l'avez toujours vu bon, affable, charitable, et je suis sûr d'être l'interprète de vos sentiments en proclamant bien haut qu'il emporte dans la tombe les regrets de la population toute entière.

» Puissent ces regrets unanimes adoucir l'affliction profonde de sa famille. Quant à nous, nous nous inclinons devant les restes de cet homme qui a passé en faisant le bien, et dont la vie est pour tous un exemple à suivre.

» Adieu donc, M. Hespel ! adieu, en mon nom personnel, adieu au nom du Conseil municipal, adieu au nom de la Commune que vous avez tant aimée ! adieu enfin au nom de tous ses habitants, ou plutôt au revoir devant Dieu !... »

Puis, M. Vitré, instituteur communal, prend la parole. Il tient à remercier une dernière fois M. Hespel des services qu'il lui a rendus personnellement et de la sollicitude qu'il a toujours montrée pour les questions d'enseignement. Il termine en rendant hommage au défunt au nom de tous les élèves de l'école et de leurs familles.

La Musique municipale joue un dernier morceau funèbre et la foule se retire vivement impressionné.e

— *Une querelle.* — Un tisserand, Victor Decourcelle, habitant au hameau du Vieux Bureau, a porté plainte à la gendarmerie de Wattrelos contre son voisin, Emile Duhamel, qui, à l'estaminet Lahousse, l'aurait frappé et l'aurait blessé au visage. Le motif, futile par lui-même, serait que Decourcelle aurait laissé couler ses eaux sales devant la demeure de Duhamel.

Gruson. — *Un incendie.* — Jeudi matin, vers sept heures, un incendie, dont on ignore la cause, a complètement détruit la maison de M. Abraham, cabaretier, appartenant à M. Desmont, docteur à Cysoing.

Le feu prit de si rapides proportions qu'au bout d'une demi-heure tout était brûlé. Les dégâts, tant pour la maison que pour le mobilier et les différentes liqueurs, se montent à cinq mille francs environ. Il y a assurance.

Communications

L'Epargne Ouvrière. — On nous communique la note suivante :

« La société « l'Epargne Ouvrière », pour la construction de maisons destinées à la classe laborieuse, s'étant réunie en assemblée générale, le dimanche 7 juin, rue Pierre-Motte, salle Philémon, convoque à nouveau tous ses membres à une nouvelle réunion, le dimanche 21 juin, à quatre heures du soir.

» Les décisions qui seront prises à cette réunion seront sans appel; on y discutera de la dissolution de la société ou des mesures à prendre en vue de son bon fonctionnement.»

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS. — La commission des anciens sous-officiers français rappelle aux sociétaires que la réunion générale et obligatoire aura lieu dimanche prochain 21 courant à 6 heures du soir, heure militaire. Ordre du jour : 1° Situation financière de l'année 1895 et 1896; 2° Rapport sur l'état de la société et approbation des comptes; 3° Vote pour le renouvellement du président et de la moitié des membres du conseil d'administration. Le vote commencera à 6 heures et sera terminé à 7 heures un quart précises. En raison de l'importance de la réunion, la commission espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

Un livre nouveau de Tante Rosalie. — *Les 52 semaines de Tante Rosalie.* — Ouvrage contenant recettes, indications, procédés inédits; éclaircissements et développements sur les matières traitées dans les ouvrages précédents du même auteur. Les 52 semaines complètent heureusement les propos de Tante Rosalie. Les personnes qui possèdent ce dernier ouvrage feront une acquisition utile en y joignant les 52 semaines. Elles se vendent à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 1.75, et 2 fr. par poste.

Pour vous débarrasser des mouches achetez le « **Gobe Mouches** », papier très propre, hygiénique, n'ayant aucune odeur. — La feuille 10 centimes. Seul dépôt à Roubaix : Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Les travaux de réparations du chemin de grande communication n° 9 sur la Grande Place et rue du Bureau ont été commencés mercredi. Une vingtaine d'ouvriers y ont été employés.

M. le Maire de Wattrelos avait représenté au service vicinal que le moment était fort mal choisi pour remanier la route à cet endroit, à l'époque de la fête communale, qui a lieu dimanche, lundi et mardi prochains. C'est pour cette raison que les travaux seront fortement activés, et la route sera rendue libre aux voitures et aux piétons dès samedi.

La ducasse de juin. — La « première » ducasse s'annonce fort brillante. Les forains s'occupent, depuis quelques jours déjà, du montage des loges sur la Grande-Place et sur la place du Moulin, où il n'y aura bientôt plus de quoi casser la pipe modeste des tourniquets.

La mort d'un douanier. — Un jeune homme de vingt-trois ans, M. Albert Delabye, dont le père est brigadier des Douanes retraité et qui lui-même était entré dans le service des douanes il y a trois semaines, et était caserné à Toufflers, est mort jeudi matin à neuf heures et demie chez ses parents où il était revenu lundi, succombant à une fièvre dont les effets furent foudroyants.

Les membres de l'*Union des Patriotes* sont priés d'assister à ses obsèques, qui auront lieu samedi à neuf heures. Le défunt faisait partie de la société. Il avait accompli son service militaire.

La Jeunesse Catholique nous prie d'annoncer à ses membres qu'une réunion aura lieu dimanche, à l'issue de la grand'messe, au local habituel, pour la réception de l'aumônier.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

LE DRAME CONJUGAL DU CHÊNE-HOUPLINE. — Le juge d'instruction à Tourcoing. — Scènes émouvantes. — La mère et la fille. — L'autopsie. — La malheureuse femme Spleers, Rosalie Dewispelaere, a passé par les plus pénibles épreuves pendant toute la journée de jeudi.

Elle arrivait à Tourcoing sous la conduite de deux gendarmes de Lille vers dix heures du matin en même temps que M. Vitry, juge d'instruction, et son greffier, M. Plancq.

Elle ne cessait de verser des larmes et paraissait complètement anéantie; il s'est produit un tel changement depuis lundi sur toute sa personne, qu'elle est méconnaissable.

Plusieurs témoins ont été entendus dans la matinée, puis les interrogatoires ont été repris à deux heures et demie.

A partir de 2 heures le bruit s'était répandu que l'accusée serait conduite à l'Hôtel-Dieu pour être confrontée avec le cadavre de son mari. Un rassemblement considérable s'était aussitôt formé rue de la Paix; à diverses reprises il a fallu dégager les abords du poste.

Le corps de la victime avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, mercredi, à 9 heures 1/2 du soir. M. le docteur Castiaux en a fait l'autopsie jeudi, vers 5 heures; non seulement le poumon droit avait été atteint mais il y avait section de l'artère mammaire.

On a épargné à la pauvre femme la comparution avec le cadavre de son mari. Elle avait demandé, pour se soustraire à la curiosité de la foule, de pouvoir être conduite en voiture jusqu'à la gare de Roubaix; cette suprême faveur lui a été accordée et elle est partie vers 5 heures, un peu plus tôt que les magistrats et le médecin légiste.

Réunion du Conseil municipal. — Aujourd'hui vendredi aura lieu à huit heures du soir, la dernière séance de la session ordinaire de mai.

Les « Crick-Sicks » au concours de Rouen. — Nous apprenons que les *Crick-Sicks* viennent d'être désignés par le sort pour chanter les derniers au concours de Rouen.

Mercredi soir une première lecture a été faite des chœurs imposés : les répétitions partielles vont immédiatement commencer pour l'étude de ces chœurs.

Les grèves. — Jeudi vers deux heures de l'après-midi 37 soigneuses et 2 bacleuses de la filature de MM. Herbeaux, Tibeaut fils, rue du Bocquet, se sont mises en grève.

Elles prétendent qu'il leur avait été promis que dans le cas où le travail deviendrait moins avantageux il leur en serait tenu compte; or suivant elles, la matière actuellement en œuvre est de qualité inférieure; elles sont donc réclame auprès du patron ; leur demande n'ayant pas été admise elles ont aussitôt quitté la fabrique et se sont rendues au poste de police, pour y faire leur déclaration.

Les ouvriers de M. Honoré étaient rentrés jeudi à 8 h. 1/2.

Pour faire disparaître toute cause de conflit on avait proposé au jeune tireur de cordes à qui on avait donné un métier, de l'occuper à l'apprêt, mais le jeune homme n'a pas accepté ce changement et il a préféré retirer son livret.

L'après-midi il s'est élevé une autre difficulté, à propos de l'abandon en faveur des tisserands du salaire des tireurs de cordes; l'entente ne s'est pas faite et la grève a recommencé.

On avait cru que tout était terminé à la fabrique de tapis de MM. Lorthiois; mais là aussi on ne s'est pas mis d'accord sur le salaire des tireurs de cordes manquants, et les trente tisserands ont immédiatement abandonné leurs métiers.

Bondues. — *Au bénéfice d'un malheureux.* — Ces jours derniers, avec l'autorisation du maire de la commune, plusieurs jeunes gens ont fait une quête au bénéfice d'un père de famille malade depuis plusieurs mois.

Le produit de cette collecte qui se montait à la somme de 93 fr. a été remis entre les mains du malheureux.

— *La ducasse.* — Déjà de nombreuses baraques foraines sont arrivées sur la place où l'on procède à leur installation ; dès ce moment tout fait présager une jolie kermesse qui ne pourra manquer d'attirer de nombreux étrangers, surtout si le beau temps se maintient.

Communications

SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS 1870-71. — La commission administrative des Combattants de 1870 rappelle à ses membres la réunion trimestrielle du dimanche 21. Ordre du jour : Paiement des cotisations et amendes; sortie du 14 juillet; tirage au sort des prix offerts par de généreux donateurs. Réunion de la commission à 11 heures 1/2.

LES GRÈVES D'HALLUIN

La situation est la même à peu près que mercredi; cependant on disait jeudi soir que des difficultés se seraient produites à l'établissement de M. Gratry à propos du tarif et que plusieurs ouvrières avaient refusé de continuer le travail aux conditions qui leur avaient été proposées.

— Aucun changement à la fonderie de M. Desloover.

Les ouvriers mouleurs nous écrivent pour affirmer que leur salaire n'a jamais dépassé 0,40 c. l'heure et qu'un seul mouleur gagnait 0,45. Nous leur donnons acte de leur déclaration.

LILLE

Une Foire aux Plaisirs au profit des Ecoles libre de Lille. — Depuis neuf ans, cette fête n'avait pas eu lieu. Elle se tiendra, cette année, dimanche prochain, 21 juin, dans le parc de Mme Auguste Scrive, à la Madeleine-lez-Lille, près de la barrière du chemin de fer.

La foire qui promet d'être splendide, s'ouvrira à deux heures par un festival et se terminera par une fête de nuit. Le parc sera éclairé à la lumière électrique.

Pour la première fois, fête vénitienne, fontaines lumineuses. A dix heures, grand feu d'artifice; embrasement féerique des jardins. Prix d'entrée : deux francs. Les enfants au-dessous de deux ans ne paieront que cinquante centimes.

Un soldat lillois noyé. — Un Lillois, du nom de Pryen, caporal au 3e régiment du génie à Arras, compagnie 1-2, s'est noyé, dimanche, entre Rouen et Elbeuf, en se baignant dans la Seine. Pryen était détaché, avec sa compagnie, aux écoles de ponts que le 3e va, chaque année, effectuer sur la Seine. Il avait fait toute la campagne de Madagascar.

Concerts et Spectacles

La représentation de la « Belle Limonadière » à Roubaix. — La *Belle Limonadière*, le drame de MM. Mahalin et V. Périgaud, sera représentée, dimanche 21 juin, à l'Hippodrome, par une troupe d'élite de Paris. Les noms seuls des artistes qui la composent assurent le succès de la représentation.

M. Charles, de l'Odéon, remplira le rôle de Vidocq, le policier et Mlle Suzanne Munte, du Théâtre Impérial de Saint-Pétersbourg, celui d'Hélène Lebrun, la Belle Limonadière.

Les autres rôles seront tenus par une pléiade d'auteurs de talent dont la réputation est déjà consacrée sur les différentes scènes parisiennes.

Nous pouvons donc prédire pour dimanche une très belle représentation à laquelle viendront assister tous les amateurs de théâtre.

Samedi 20 juin à 8 heures 1/2 au Café Molière, 81, rue du Pontenoy, établissement J.-B. Mariage, **Grand Concert** offert par les Madoral, Draly du Casino du Champ de Mars de Paris, avec le concours de MM. Bargibant, Hourez, Demanye, Wolchel du Club des Franglins. 7986

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Curieuses révélations d'un ancien administrateur de la société de Secours mutuels la « Paix », sur cette association

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous serais bien reconnaissant d'accorder l'hospitalité de vos colonnes à ces quelques lignes écrites dans le but d'éclairer les ouvriers trop crédules qui font partie de la société de secours mutuels *La Paix*, boulevard de Belfort 73-75.

Ayant adhéré à cette société uniquement à cause des avantages matériels qu'elle offrait, j'ignorais qu'elle eût un but politique.

A la réunion du mois de février dernier, je fus nommé administrateur de la société. Je saisis avec joie cette occasion de rendre service à mes camarades, mais bientôt j'eus le regret de constater que, parmi mes collègues, le Président surtout, qui est conseiller municipal, s'occupait plus de politique que d'autre chose.

J'espérais cependant arriver sinon à faire disparaître complètement les questions politiques, du moins à en empêcher la discussion : chose qui ne me semblait d'aucune utilité pour la société. C'est pourquoi je restai administrateur.

Je fus ensuite nommé trésorier de la société : je constatai alors qu'avant mon élection on avait porté en double des dépenses faites par la société. Toute la commission fut convaincue que nous avions eu à faire à un escroc et je demandai qu'on fît des poursuites judiciaires.

On s'en abstint pour des considérations politiques.

Nous étions en fin avril, et la réunion trimestrielle approchant, je fis le relevé de la situation financière. Ce relevé, je l'ai encore entre les mains avec tous les détails.

Les recettes trimestrielles s'élevaient à 2061 fr. 03, et les dépenses à 1723 fr. 32; il devait donc rester en caisse 337 fr. 70. Or, il ne restait que 68 fr. 75. Il manquait donc 268 fr. 95.

A l'assemblée générale, je déclarai aux sociétaires présents que je me réservais de rechercher, avec le concours de la commission et du contrôle, d'où venait cette différence.

La question fut mise à l'ordre du jour de la réunion de commission du 27 mai.

J'avais compté sans le président, qui, sans tenir compte de l'ordre du jour, fit une sortie à fond contre les « vendus » et les « traîtres. »

Sommé par moi de s'expliquer, il se mit à m'injurier. Puis la commission me mit en demeure de donner ma démission et décida, sur mon refus formel, de me traduire devant l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin. En attendant, je fus suspendu de mes fonctions de trésorier, malgré mes protestations et celles d'un de mes collègues.

L'assemblée générale décida en vote secret par 45 voix contre 12 que je devais démissionner. Ce vote s'explique par ce fait que beaucoup de sociétaires, ne soupçonnant pas l'importance de cette réunion, n'étaient pas venus, tandis que les 45 étaient des collectivistes militants.

Le collègue dont j'ai déjà parlé protesta en disant qu'il voyait maintenant qu'il était non dans une société de secours mutuels, mais dans une société de *Panama*.

Agréez, etc.

GEORGES WILLEM,
Rue des Anges, cour Frères-Rémy, 3.

Roubaix, le 15 juin 1896

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 18 juin.* — SCÈNE DE FAMILLE. — Le 31 mai, Charles Vanwelleghem, 20 ans, tisserand à Houcq, était allé chez sa mère, à qui il avait réclamé de l'argent pour ses menus plaisirs. La pauvre femme, qui a soixante-six ans, lui répondit qu'elle n'avait rien à lui donner. Vanwelleghem, furieux, se précipita sur elle et lui donna plusieurs coups de *savate* sur la figure, et il allongea en même temps des coups de pied à sa sœur qui voulait intervenir. Vanwelleghem paie cet écart de conduite d'une peine de quarante jours d'emprisonnement.

SUITE D'UNE DISCUSSION. — Plusieurs consommateurs avaient eu, le 31 mai, à l'estaminet Triberghien, rue des Trois Pierres à Tourcoing, une discussion à propos de la politique : elle avait d'abord commencé à l'occasion d'une partie de cartes. D'autres se mêlèrent à la querelle et finalement trois ou quatre des belligérants furent plus ou moins sérieusement blessés. L'enquête amena la comparution en correctionnelle de trois Vandoverscheide J. B. 40 ans, cabaretier, Gustave, 25 ans, chef d'équipe et François, 19 ans, rattacheur. Le premier est condamné à quinze jours, le second à six jours et le troisième à dix jours.

UNE COMPAGNIE DE GAMINS dont l'aîné n'a pas quatorze ans ont, le 25 mai, pénétré dans la baraque d'un chantier en construction boulevard de Douai, à Roubaix ; après avoir fracturé la porte, ils ont enlevé des pelotes de ficelle, des crayons, voire même un vélocipède appartenant à M. Poulain, tailleur de pierres de Lille. Ils ont en même temps abîmé plusieurs objets qui se trouvaient aussi dans cet endroit.

Les jeunes inculpés sont au nombre de quatre : J.-B. Vanlersberghe, 14 ans, rue Blanqui 14, à Roubaix ; Alphonse Dupont, 10 ans, Albert, son frère, 8 ans, rue Coligny et Jean Vanspeybrouck, 10 ans. Après une sévère admonestation du président, le Tribunal les remet à leurs parents.

« VOILÀ UNE ESPÈCE DE HARENG-SAUR !», disait en descendant du train de Tourcoing et en s'adressant au gendarme de service, un voyageur, âgé d'une vingtaine d'années, Henri Dherbonnez, dix-neuf ans, journalier à Lille, le 1er juin, à sept heures et demie du soir. Le représentant de l'autorité dut voir à cet adolescent, par un procès-verbal en due forme pour outrages, que sa plaisanterie pour sortir d'un vocabulaire poissard ne resterait pas impunie. Coût : vingt-cinq francs d'amende.

UN TOUT JEUNE HOMME, Emile Pagie, treize ans, a le 25 mai vers huit heures du soir, sur la route de Bousbecque, jeté une brique à la tête de Boukson, tisserand, parce que ce dernier lui avait fait une observation à propos d'un jeu de pile ou face où il prenait une part active. Le prévenu est remis à ses parents.

LE CARACTÈRE DE PUBLICITÉ FAISANT DÉFAUT, lors d'une poursuite pour outrage public à la pudeur, Théodore Larnould, 25 ans, tisserand, à Linselles, en profite et est acquitté.

UNE DAME DU BOULEVARD DE MULHOUSE A ROUBAIX. — Mme Louzeau avait à son service une servante de vingt-trois ans, Julie Dauchy, qui, le 26 mai, enleva deux billets de cent francs d'un buffet où l'argent était conservé. Il est infligé à l'inculpée une peine de quatre mois d'emprisonnement avec application du sursis.

POUR AVOIR PÊCHÉ en temps prohibé, Albert Philippe, 14 ans, était l'objet de poursuites correctionnelles; le tribunal l'acquitte comme ayant agi sans discernement et le remet à ses parents.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du 18 juin.* — L'audience s'ouvre à deux heures et demie. M. Petit, juge de paix, préside, assisté de M. Chapé, commissaire de police, et de M. Weymel, qui remplace M. Dathy, greffier. M. Buns remplit les fonctions de huissier audiencier.

L'AFFAIRE DE LA RUE NEUVE. — Nous avons raconté, dans notre numéro du lundi, 1er juin, que le dimanche 31, à onze heures du soir, une bande d'individus, après avoir fait du tapage dans la rue Neuve, et avoir sonné à coups redoublés à la porte des bureaux du *Journal de Roubaix*, avait voulu pénétrer dans le café Minos dont M. Morille, le tenancier, leur avait refusé l'entrée. Furieux, ils recommencèrent leur tapage et se mirent à chanter l'« Internationale », « Vive la Sociale », « A bas Reboux », etc.

Plainte ayant été portée, ils comparaissaient aujourd'hui devant la justice. Les prévenus sont au nombre de dix. Ce sont les nommés : De Paepe, Boussement, Merlin, Achart, Engens, Cocheteux, François, Maessens, Wens et Chevalier.

De Paepe est interrogé le premier. Il reconnaît les faits qui lui sont reprochés. A propos du cri : « A bas Reboux », M. le juge Petit fait remarquer qu'on n'a pas le droit d'insulter un adversaire et que, si la justice hésite si longtemps à exécuter un criminel avéré comme Tremblié, de simples particuliers ne peuvent dire d'un autre qu'on doit le pendre. M. le Juge insiste sur la gravité de ces cris et dit qu'ils pourraient être cause de graves poursuites.

Les accusés sont condamnés à trois francs d'amende et aux frais. La durée de la contrainte est fixée à cinq jours.

Seul, Engens, qui a aggravé son cas en tirant les sonnettes de plusieurs habitations, voit augmenter sa peine et est condamné à cinq francs.

M. le Juge fait observer qu'une autre fois ce sera de la prison.

Plusieurs de ces individus passeront d'ailleurs en correctionnelle samedi prochain pour coups et bris de clôture dans la même soirée du 31 mai.

AFFAIRES DIVERSES. — L'affaire de voirie du chemin de la Makellerie est de nouveau remise. M. Jagent voyer sera cité pour donner des éclaircissements.

Le nommé Palandre, dans une discussion avec sa propriétaire, a brisé des objets mobiliers appartenant à celle-ci. Comme il est mal noté, le ministère public refuse d'accorder les circonstances atténuantes et Palandre est condamné à onze francs d'amende et aux dépens.

Le chien d'Adolphe Persyn a mordu le pantalon d'un agent. Malgré une plaidoirie de Me Vérone, Persyn récolte 6 francs d'amende.

Mme Vanriqueghem, de Wattrelos, s'est vu dresser un procès-verbal pour avoir pénétré dans un champ ensemencé. Elle nie le fait, mais reconnaît y avoir fait sécher du linge. M. le juge Petit dit spirituellement : « Voilà un aveu dépouillé d'artifice » et condamne la prévenue à une minime amende.

Trois conducteurs se voient ensuite infliger un franc d'amende pour n'avoir pas eu de plaque indicatrice à leur voiture.

Un long défilé d'ivrognes vient ensuite comme d'ordinaire. Le tarif est toujours le même : ceux qui reconnaissent la contravention qui leur a été faite attrapent 1 franc d'amende, les défaillants 3 francs, les récidivistes 5 francs et un jour de prison.

Le reste du rôle, à une exception près, ne comprend que des affaires insignifiantes.

COUPS ET VIOLENCES. MENACES DE MORT. — L'affaire est assez embrouillée. Néanmoins, après bien des explications, il ressort des dépositions des témoins que le nommé Deroubaix, ourrier tailleur de pierre, a frappé avec un morceau de bois Victor Fouéquet, son compagnon de travail.

Dans une brillante plaidoirie, Me Catelle, de Croix, fait valoir les bons antécédents de Deroubaix qui a passé dix-huit années dans deux maisons et refait le récit de la scène en s'efforçant d'atténuer les responsabilités de son client.

Le Ministère public reconnaît que le prévenu est un bon ouvrier, mais déclare qu'il a un caractère violent.

Deroubaix, vu son grand âge (il a soixante ans), n'est condamné qu'à trois journées de travail.

La reste de l'audience n'offre plus aucun intérêt.

NORD

Le crime de Villers-en-Cauchies. — C'est bien en présence d'un parricide que l'on se trouve.

L'assassin se nomme Etienne Dénoyelle ; il est âgé de 19 ans. C'est l'un des deux fils jumeaux des époux Dénoyelle-Manèque, l'un des petits-fils de la victime.

Il faisait le désespoir de ses parents, de très braves gens, estimés dans toute la commune.

Chose curieuse, malgré ses vices, il était le préféré de la victime.

C'est hier, à huit heures et demie du soir, que le meurtrier a avoué son crime.

Cambrai. — *Entrepôt réel des douanes.* — Le *Journal officiel* publie un décret présidentiel accordant à la ville de Cambrai un entrepôt réel des douanes pour les marchandises non prohibées.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis, mardi, les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'amendement de M. Lavy au 1er paragraphe de l'article 1er de la loi du 2 novembre 1892 (travail des enfants, des filles mineures, et des femmes dans les établissements industriels) :

Ont voté *pour* : MM. Defontaine, Guesde, Lemire, de Montalembert, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Guillemin, Hayez, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michan, Sirot-Mallez, Weil-Malicz.

S'est *abstenu* : M. Dansette.

S'est *abstenu* comme ayant été retenu à la commission du budget : M. Plichon. — *Absent par congé* : M. Jung.

La Chambre a rejeté par 298 voix contre 206.

PAS-DE-CALAIS

Le service maritime postal. — Le *Journal officiel* publie la loi portant approbation de la convention passée le 16 mai 1895 entre l'Etat et la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour l'exploitation du service maritime postal entre Calais et Douvres.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 18 juin.* — Gustave Smits, rue des Anges, cour Lingre, 7. — Hector Cogez, Hôtel-Dieu. — Hector Dostal, rue de Bouvines, cour Fontier, 5. — *Mariage.* — Eugène Maniez, employé de commerce, 24 ans, Grande-Rue, 130 et Esther Trachet, couturière, 25 ans, rue St-Antoine, 48. — Amand Carrette, comptable, 26 ans, rue Moorse, 8 et Joséphine Augem, sans profession, 25 ans, rue St-Joseph, 17. — *Déclarations de décès.* — Célina Belof, 63 ans, rue de Naples, cour Dubrulle, 1. — Joséphine Heblinck, 2 mois, rue Ste-Elisabeth, 3. — Henri Verhoeve, 14 mois, rue de la Balance, 85. — Lucie Dehen, 72 ans, rue de la Balance, 87. — Derudder, présentée sans vie, Grande-Rue, 310.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 18 juin.* — Marie Goeman, rue de Gand. — Amandine Deroy, rue Neuve-de-Roubaix. — Henri Florin, rue du Virolois. — Edouard Demarque, rue du Virolois. — Rosa Descousseaux, rue du Pont-de-Neuville. — Renée et Marie Dhallum, rue de Paris. — Emile Verbeke, rue des Trois Pierres. — *Mariages.* — François Noyez, 23 ans, peintre, et Mathilde Fourez, 25 ans, chapelière. — *Déclarations de décès.* — Amélie Debaudringhien, 80 ans, sans profession, rue du Seutier, 18.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PLANCKAERT-DEBUCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard-Adolphe PLANCKAERT, soldat au 144e de ligne, décédé à l'Hôpital Militaire de Bordeaux, le 17 juin 1896, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel, qui aura lieu le samedi 20 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Exposition de 1900
ÉMISSION DE 3,250,000
BONS A LOTS
On souscrit dès à présent et sans frais au
CRÉDIT LYONNAIS
A ROUBAIX — 17, Rue de la Gare
A TOURCOING — Rue de l'Hôtel-de-Ville
Prix du BON : 20 fr.
DONNANT DROIT :
1° A 20 tickets d'entrée à l'Exposition ;
2° A une réduction sur le prix de transport en chemin de fer ;
3° A une participation à 29 tirages pour
Six Millions de Francs
dont
5 Lots de 500,000 francs ;
24 Lots de 100,000 francs, etc., etc.
42017
La souscription sera close le 29 courant

Quand un remède conserve sa popularité intacte et aussi longtemps que les Pilules Suisses, on peut dire avec raison que ce remède est réellement bon. 42015d

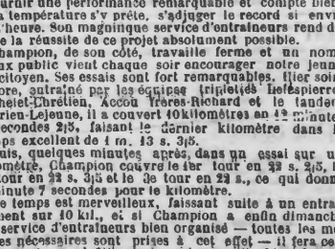

— Joséphine, d'où vient ce fumet délicieux que vous donnez à vos sauces depuis quelques jours ?
— Madame, c'est que j'emploie maintenant l'excellent beurre pur d'Oostcamp. Auparavant, avec d'autres beurres, il y avait toujours un mauvais mélange de margarine.
Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

BELGIQUE

Tournai-Havinnes. — *Un accident mortel.* — Un affreux accident vient de se produire sur la ligne du chemin de Tournai à Havinnes; un piqueur des travaux de réparations de la voie, M. François Duchemin, de Chapelle à Wattines, a été, le matin, surpris par un train qu'un épais brouillard empêchait de voir arriver; la mort a été instantanée.

Duchemin était un employé modèle. Il était très estimé de ses chefs et l'aménité de son caractère lui avait acquis la sympathie de tout le personnel.

Wevelghem. — *Un noyé.* — M. Charles Casier, âgé de 42 ans, ourdisseur et dont la femme tient un magasin de mercerie rue de Lille, s'était rendu à Wevelghem pour assister aux funérailles d'un ami ; l'après-midi le corps de ce malheureux, qui est père de cinq jeunes enfants, a été retiré de la Lys où il était tombé depuis plusieurs heures.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui vendredi à Wevelghem.

Mouscron. — C'est le dimanche 5 juillet qu'auront lieu les prochaines courses de Mouscron.

Menin. — *Les listes électorales.* — Le collège des bourgmestre et échevins a l'honneur d'informer les habitants qu'il sera procédé, du 1er juillet au 31 août, à la revision des listes des citoyens appelés à participer à l'élection des membres de la Chambre législative, des Conseils provinciaux et des Conseils communaux.

— *Mesures de police.* — Il est arrivé jeudi à Menin quatre gendarmes détachés des postes voisins pour renforcer en cas de besoin la brigade de la ville qui se compose de 14 hommes.

AU VÉLODROME ROUBAISIEN

Le match Champion-Cissac s'affirme de plus en plus comme un succès. Cissac arrivera à Roubaix samedi dans la journée avec la quintuplette et les quatre quadruplettes qui forment l'une des plus formidables batteries de l'artillerie gladiatorienne.

Le sympathique coureur est plus que jamais décidé à fournir une performance remarquable et compte bien, si la température s'y prête, s'adjuger le record si envié de l'heure. Son magnifique service d'entraîneurs rend du reste la réussite de ce projet absolument possible.

Champion, de son côté, travaille ferme et un nombreux public vient chaque soir encourager notre jeune concitoyen. Ses essais sont fort remarquables. Hier soir, encore, entraîné par les équipes triplettes Lefèvre-Pierre-Michelet-Chrétien, Accou-Frères-Richard et le tandem Dutrien-Lejeune, il a couvert 40 kilomètres en 42 minutes 53 secondes 2/5, faisant le dernier kilomètre dans le temps excellent de 1 m. 13 s. 3/5.

Puis, quelques minutes après, dans un essai sur un kilomètre, Champion couvre le 1er tour en 22 s. 2/5, le 2e tour en 22 s. 3/5 et le 3e tour en 22 s., ce qui donne 1 minute 7 secondes pour le kilomètre.

Ce temps est merveilleux, faissant suite à un entraînement sur 10 kil., et si Champion a enfin dimanche un service d'entraîneurs bien organisé — toutes les mesures nécessaires sont prises à cet effet — il fera certainement une belle course qui pourrait bien donner raison à ses nombreux partisans contre Cissac.

Le public roubaisien, que la course de 50 kil. du 17 mai avait tant enthousiasmé, va donc revoir dimanche une splendide épreuve de demi-fond.

Il faut dire que le tournoiement à des allures folles de ces équipes aux maillots multicolores